

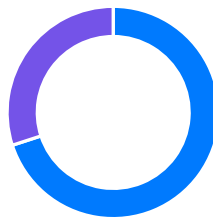


Le projet pour la France. Ses moyens d'action.

Apaiser la vie quotidienne, protéger les Français et transformer les conditions de production. Le programme d'Emmanuel Dubuisson décline quinze mesures et expose leurs méthodes de financement dans le Modèle Dubuisson de Réorganisation systémique.

15 mesures

Travail, services publics, territoires et souveraineté



70 / 30

Répartition des cotisations supprimées entre rémunération et coût employeur

Une même ambition, des moyens reliés

Je veux que le travail permette de mieux vivre, que les services répondent aux besoins près de chez soi et que la France retrouve des capacités de production et d'action. Pour réaliser ces objectifs, le programme relie rémunérations, fiscalité, organisation des services, investissements et engagements publics. Les pages suivantes développent chaque mesure et ses contreparties.

Une architecture propre à la France

Plus de quinze ans d'analyse et de recherche personnelle, nourris par mes voyages et par l'étude des besoins des populations. Ce travail est désormais organisé pour confronter les solutions aux données, aux capacités des services et aux comptes du pays.



Les chiffres à leur juste portée

Les règles unitaires et les cas chiffrés sont présentés avec leurs sources. Les recettes, les économies et le financement national complet restent en cours de construction. Ce dossier précise les travaux nécessaires à leur consolidation.



Quinze mesures.

Une mise en œuvre coordonnée.

Le scénario situe la préparation en 2027 et la bascule revenus, fiscalité et aides en 2028 ou 2029 sous conditions. Les dates effectives dépendront des textes, des capacités et des financements reçus. Chaque mesure conserve son rythme de mise en place.

01 Redonner du pouvoir d'achat 07-08

2028 ou 2029, cible sous prérequis de paie, droits et financement.

02 Des soins près de chez vous 09-10

Après protocoles, contrats, assurance et capacité de soins.

03 Faire de l'école un lieu d'excellence et de créativité 11-12

Avec la bascule revenus et aides, puis par cohorte admissible.

04 Simplifier l'administration et la responsabiliser 13-14

Selon les départements, formations et affectations des agents.

05 Inscrire l'égalité salariale femmes-hommes dans la Constitution 15-16

Après la révision constitutionnelle et les textes d'application.

06 Rétablir la sécurité du quotidien 17-18

Selon les textes et les capacités opérationnelles de chaque service.

07 Rendre la justice plus rapide et efficiente 19-20

Par acte et procédure, après textes, formation et moyens.

08 Défendre notre souveraineté 21-22

Après capacité d'accueil. Service de 18 mois, puis réserve de 10 ans.

09 Développer tous les territoires français 23-24

À la date du transfert des missions, moyens et recettes.

10 Faire des Outre-mer un centre stratégique français 25-26

Prospection des capacités institutionnelles, effets aux livraisons.

11 Relancer la production française 27-28

Études dès 2027 dans le scénario. Production après mise en service.

12 Faciliter le référendum 29-30

Calendrier des textes et des scrutins à définir par dispositif.

13 Réviser la fiscalité 31-32

Bascule 2028 ou 2029 sous conditions. Fonds envisagé en 2028.

14 Créer un modèle d'écologie pragmatique 33-34

Livraison au plus tard dix ans après les études, avec borne 2039.

15 Réduire la dette publique 35-36

Selon accords, échéances et ressources. Suivi jusqu'aux engagements finaux.

Les vingt phases CAL comprennent six étapes de construction et de contrôle, puis quatorze phases de déploiement. Le suivi couvre 2027 à 2048, puis les engagements restants par cohorte. Les calendriers complets et leurs conditions figurent dans les annexes.

S01, quinze mesures. S03, ORG04, BUD02, ADM01, DEF01, ENE01 et FON02. S23, calendrier CAL et suivi mensuel. Les repères datés conservent leur nature de scénario ou de cible.



Une architecture propre à la France.

MDRS signifie Modèle Dubuisson de Réorganisation systémique. Il s'agit d'un travail personnel de conception et de réflexion sur l'organisation du pays, développé pour les institutions, les territoires et les populations françaises.



Une origine humaine

J'ai commencé cette recherche lors de séjours dans des pays en grande difficulté et en zone de conflit armé. Je cherchais comment rétablir un système étatique défaillant et faire revenir la richesse vers les populations. Cette origine nourrit la méthode adaptée à la France.

Partir des personnes, remonter vers les comptes

Niveau de construction	Objets rapprochés
1 Personne et événement	Emploi, revenu, soin, étude, logement, droit et paiement datés.
2 Organisation et territoire	Entreprise, service, commune, contrat, compétence, capacité physique.
3 Comptes et financement	Payeur, bénéficiaire, caisse, créance, dette, patrimoine et engagement.
4 Ensemble du programme	Demande, production, prix, emploi, impôts et effets sur les droits.

Cette démarche ascendante, dite bottom-up, conserve le lien entre un résultat agrégé et ses unités de départ. Elle sépare une personne d'un emploi ou d'un foyer fiscal. Elle suit aussi les charges transférées à un autre financeur et les services réellement disponibles.

Trois lectures pour chaque nombre

Une règle exprime un choix du projet. Une observation décrit une donnée publiée et datée. Un résultat découle d'un calcul reçu avec ses conditions.



Quinze mesures. Tout un système derrière.

Le dossier maître de 12 883 pages porte une architecture de 647 mécanismes, organisée en 24 modules et 12 moteurs transversaux. Cette synthèse des quinze mesures s'appuie sur un corpus plus vaste, dont la construction et la qualification se poursuivent.

3 882

fiches d'effets conservées

434

objets d'impact inventoriés

392

interfaces du registre initial

Champs couverts par les 24 modules

Effets et transmissions à instruire

Production, fiscalité et entreprises	Prix, importations, recouvrement, profits, liquidité et investissement.
Travail, ménages et retraites	Paie, emploi, seuils de droits, pauvreté, longévité et coexistence des régimes.
Santé, administration et école	Accès, reste à charge, délais, charge déplacée, capacité et insertion.
Justice, sécurité et gouvernance	Recours, exécution, insolvabilité, prévention et droits fondamentaux.
Défense, export et Europe	Capacités, dépendances, contrats, change, accords et transition.
Outre-mer, logement et collectivités	Continuité, coûts insulaires, loyers, mobilité et péréquation.
Agriculture, eau et énergie	Aléas, ressources, rendements, infrastructures, prix et sûreté.
Données, budget, transition et consolidation	Couverture, dette, garanties, retards, effets croisés et double compte.

Les impacts disposent d'un champ d'exposition, d'une attribution, d'un calendrier et d'un protocole. Les interfaces relient origines, destinataires et événements. Les probabilités, amplitudes et coefficients attendent leurs données qualifiées. Les 3 882 fiches constituent un inventaire documentaire ouvert à la recherche d'effets complémentaires.

Une construction conservée dans son intégralité

25 053 enregistrements dans 28 collections. 6 006 paramètres et leurs 60 060 étapes prescrites. 94 règles, 274 exigences normatives, 8 214 coefficients techniques reconstruits, 18 phases du programme de construction et 236 actions. Les inventaires décrivent le champ de travail et chaque résultat garde son état de réception.

L'annexe inventorie les effets, les impacts et les interfaces, avec leur provenance. Les études empiriques et le chiffre national restent en cours.

S02, S04, S05 et S22. Registres conservés, protocoles des 24 modules et journal du 10 septembre 2026. Inventaire complet des effets et impacts dans les annexes de recalcul.



Des fichiers publics aux données de travail.

Les références sont conservées avec leur producteur, leur millésime et leur champ. Une donnée acquise reste à qualifier pour son usage. Les agrégats publiés conservent leur granularité.

Source reçue	Travail réalisé	Limite pour le programme
INSEE, salaires 2023-2024	40 distributions, 400 intervalles de déciles.	Seuils de salaire, pas bulletins individuels complets.
INSEE, populations 2023-2026	31 500 cellules âge, sexe et territoire.	Stocks et champs distincts des redevables.
CAF, données mensuelles	47 jeux, 624 418 observations de comptes.	Foyers, personnes et droits restent distincts.
DREES et CNAM	Retraites, revenus, soins, dépenses et comorbidités.	Intersections et populations à dédupliquer.
INSEE, TES 2022-2023	Matrices et coefficients reconstruits.	Technologie future à justifier par branche.
INSEE, Ésane 2023	252 observations, 54 rapprochements.	Comptes annuels agrégés, pas trésoreries de firmes.
DEPP/DARES, Inserjeunes	32 953 lignes et sept taux publiés.	Cohortes chevauchantes et absences conservées.
INSEE, COG 2026	Quinze tables géographiques natives.	Géographie administrative, pas fichier fiscal.

Les raccordements encore déterminants

La base nationale jointe personnes, emplois, foyers, droits et paiements reste à constituer et à qualifier légalement. Les prix, volumes, comportements, capacités et calendriers de transition doivent ensuite être reçus pour chaque segment. Les fichiers publics agrégés servent de repères et de contrôles.

L'extension populations recense 859 fichiers officiels, pages et métadonnées comprises. Trente transcriptions DGFIP de caisse restent candidates dans le corpus, faute de PDF natif reçu et de seconde revue. Leur statut reste visible dans les annexes.

S07 Atlas des populations. S08 Transmission demande-production. S09 Entreprises. S10 Résidences. S11 Parcours EDU. S12 Comptes publics. Inventaire des fichiers dans les annexes de recalcul.



Le budget suit chaque contrepartie.

Le point de départ est un benchmark public identifié. Le point d'arrivée doit résulter des opérations du programme. Les objectifs budgétaires du MDRS seront testés après calcul, avec les mêmes périmètres et les mêmes années.

Benchmark France 2025	Md€ courants	Nature
PIB nominal	2 991,056	Flux annuel, observation provisoire reçue.
Dépenses publiques S13	1 714,137	Dépenses annuelles du millésime reçu.
Recettes publiques S13	1 561,626	Rapprochées de TE + B9 et de TR.
Besoin de financement	152,511	Opposé du solde B9.
Dette Maastricht	3 460,465	Stock de fin d'année, distinct des flux.

Ces montants proviennent des cellules Eurostat figées dans le dossier. Le PIB et les comptes publics ont des dates de mise à jour distinctes. Les ratios reconstruits servent au benchmark de recherche et conservent cette différence de millésime.

Du budget aux comptes consolidés

Budget et trésorerie

Autorisations, engagements, échéances et paiements. La caisse suit les recettes encaissées et les financements effectivement reçus.

Comptes et patrimoine

Charges, produits, actifs, passifs et engagements. Les prêts et les achats de titres conservent leur nature financière.

Solde du segment = recettes du segment – dépenses du segment

Les transferts internes au périmètre public sont éliminés après rapprochement des deux contreparties. Le résultat est ensuite relié aux comptes français, au SEC, à GFSM et aux retraitements IPSAS.

Financement national à compléter

Les pages 37 et 38 présentent le cadre de consolidation. Les économies nationales, les recettes futures et le besoin de transition restent à renseigner à partir des opérations. Les montants inconnus restent explicitement ouverts.

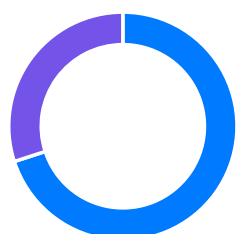


La paie.

Le calcul, ligne à ligne.

Mesure 01. Redonner du pouvoir d'achat. Le cas fourni dans Solutions illustre TRV01 sur une rémunération brute de 2 500 €. Son transfert porte sur les cotisations salariales et patronales du champ supprimé, prises ensemble.

1 503,85 € de cotisations cumulées dans ce cas



70 % vers la rémunération

30 % vers le coût employeur

+1 052,70 €

451,15 €

+54,51 % sur le net de référence, avant les nouveaux prélèvements

Construction du cas Solutions	Calcul	Montant
Net de référence avant IR	Donnée du cas	1 931,11 €
Cotisations salariales du cas	2 500 – 1 931,11	568,89 €
Cotisations patronales du cas	3 434,96 – 2 500	934,96 €
Assiette cumulée supprimée C	568,89 + 934,96	1 503,85 €
Part du travailleur T	70 % × C, arrondie	1 052,70 €
Part du coût employeur	C – T	451,15 €
Rémunération après transfert	1 931,11 + T	2 983,81 €

La convention du moteur arrondit d'abord la part du travailleur au centime. Le complément revient à l'employeur, ce qui conserve exactement les 1 503,85 €. Le coût employeur passe ici de 3 434,96 € à 2 983,81 €, avant partage et autres effets.

Périmètre du résultat

Ce calcul reprend l'illustration de Solutions sous qualification de suppression de toutes les lignes du cas. Le registre la classe comme cas pédagogique. Le résultat national et la grille complète demandent les charges admissibles de chaque profil, leurs exonérations et leurs financeurs. CAL12 conserve une cible de bascule en 2028 ou 2029, sous réception coordonnée de la paie, des ressources et des droits de remplacement.



Du transfert au budget du foyer.

Le disponible du foyer se mesure après les prélèvements, les prestations et les dépenses qui changent de payeur. Le revenu de couverture et le revenu après fiscalité répondent à deux étapes différentes du calcul.

Même cas, après TRV01	Calcul FIS01	Montant
Rémunération avant prélèvements	Résultat page 07	2 983,81 €
Capitalisation individuelle	10 % de 2 983,81	298,38 €
Assiette d'IR	2 983,81 – 298,38	2 685,43 €
IR du scénario	15 % de 2 685,43	402,81 €
Disponible de cette rémunération	2 983,81 – 298,38 – 402,81	2 282,62 €



Les 2 282,62 € précèdent les forfaits annuels, les autres droits et les charges privées du foyer. L'impôt actuel de ce foyer reste à renseigner pour comparer deux revenus après impôt. La capitalisation constitue une affectation au compte individuel, distincte du disponible et de la recette générale de l'État.

Qui supporte et qui reçoit le transfert

Les financeurs perdent les droits sur les cotisations supprimées, soit 1 503,85 € dans ce cas. Le travailleur en reçoit 1 052,70 € et l'employeur 451,15 €. Le complément de financement des droits maintenus doit être rapproché des recettes et dépenses du même paquet de bascule. Les 402,81 € d'IR du scénario se comparent aussi à l'IR de référence.

Écart du foyer = écart des revenus reçus + écart des prestations – écart des prélèvements – écart des charges privées

Les primes ENT01, FIS02, la couverture santé, le logement SOC02 et la composition familiale interviennent selon leur champ. Les paiements et les droits sont suivis séparément.

À chiffrer pour généraliser

Paies qualifiées, quotités de travail, multi-emplois, foyer fiscal, aides perdues, primes d'assurance et calendriers de versement. Le moteur FAM01 utilise les ressources des trois mois antérieurs. Un salaire isolé fournit seulement une partie de cette comparaison.

S03, FIS01-02, FAM01, SOC02, MAC02, BUD02. S13 et S14, personnes et retenues. Recalcul C01. Périmètre individuel, consolidation nationale à construire.



Des soins accessibles. Des moyens identifiés.

Mesure 02. Des soins près de chez vous. La construction part des soins nécessaires, des équipes disponibles et du parcours du patient. Elle sépare le besoin clinique, le coût de l'acte et l'organisme qui le finance.

Ce qui change dans le parcours

L'objectif est de rapprocher le soin du lieu de vie et de réduire le temps absorbé par l'organisation. Les créneaux disponibles, les délais, les déplacements et la continuité des soins deviennent des indicateurs de résultat, suivis avec les moyens nécessaires.



Brique du chiffrage	Entrées à rapprocher
Besoin et activité	Patients, épisodes, actes nécessaires et effectivement délivrés.
Capacité de soins	Professionnels, heures, locaux, matériels et plages disponibles.
Coût complet	Temps clinique, consommables, médicaments, support et entretien.
Financement	Payeur de l'acte, assurance, participation, budget et date de règlement.

Coût des soins = somme des actes délivrés × coût complet par acte

La mesure du besoin non servi reste séparée de la dépense payée. Une activité déplacée vers une autre structure conserve son coût.

Le corpus reçoit les données CNAM 2024 de populations, de dépenses et de comorbidités. Leur qualification nationale distingue le code département 999 et la région 99. Une pathologie peut concerner un patient déjà présent ailleurs. Les regroupements exigent une déduplication des personnes et des dépenses.

Construction engagée

Le calcul porte sur les épisodes de soins et les participations dans leur champ respectif. Le modèle territorial complet de soins, les capacités, les contrats d'assurance et le coût national de la réforme restent à renseigner.

S03, SAN01 à SAN07, HAN01. S07, CNAM 2024. S15, soins, participations et assurances. S02, santé et continuité des droits.



Économiser sur l'organisation du soin.

SAN02 prévoit de réaffecter la moitié des économies nettes structurelles aux soins de terrain. Cette économie demande une comparaison complète des dépenses et du service, avec les coûts de transition.

E = dépense de référence du périmètre – coût cible – migration – coexistence – autres coûts de substitution

Les postes se définissent dans la même vue comptable. Les quantités, prix et coûts nouveaux sont identifiés une seule fois. E reste signé.

Affectation si E est positive	Part définie ou à préciser
Soins de terrain	50 % de E selon SAN02.
Prime de gestion	Prélevée après l'affectation aux soins. Deux lectures restent ouvertes.
Désendettement et soutenabilité	Solde après réaffectation et prime.
Lecture A de la prime	10 % de la moitié restante, soit 5 % de E. Solde de 45 % de E.
Lecture B de la prime	10 % de E pris sur la moitié restante. Solde de 40 % de E.



Les autres payeurs restent dans le calcul

Le corpus conserve les participations ciblées de SAN03 et SAN04, conditionnées à une imputabilité et à une décision compétente. La couche d'assurance de SAN05, les besoins résiduels du budget au démarrage et les ressources affectées de SAN06 doivent être rapprochés du coût intégral des soins. Les franchises et primes supportées par les ménages entrent dans leur bilan.

Les dossiers de facturation, la couverture des contrats, les décisions médicales, les protections applicables et les taux effectifs de recouvrement restent à recevoir. Les soins assurés et les paiements encaissés suivent des contrôles distincts.

Budget du segment à établir

Le montant national E, ses affectations et les économies de caisse restent à chiffrer. Les branches A et B sont des lectures documentées à arbitrer. Elles produisent des affectations différentes d'une même économie, jamais deux financements cumulables.

S03, SAN01-07, ADM02. S15, économies de soins, participations et assurances. S16, dépenses et équivalence des services. Recalcul C02.



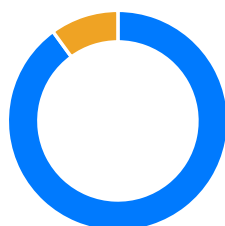
Étudier, se former.

Construire son autonomie.

Mesure 03. Faire de l'école un lieu d'excellence et de créativité. Le MDRS relie les parcours, les conditions d'apprentissage, les capacités d'accueil et le financement de la rémunération de formation.

2 000 €

droit mensuel EDU01 par bénéficiaire admissible



1 800 €

liquidité du forfait avant les autres postes du foyer

Règles du parcours	Champ du calcul
EDU01	200 € de capitalisation et exonération d'IR sur le forfait.
EDU02	Durée normale, redoublements et deux changements après le premier choix.
EDU04	Alternance dans les structures compatibles. Tutorats et équipements à financer.
EDU05	Mobilité scolaire à partir de 12 ans, uniforme et activités prescrites.
EDU06	Premier permis dans le champ retenu. Engagements CPF acquis à traiter.

Droits EDU01 d'une année = 2 000 € × somme des mois-personnes admissibles

Pour douze mois admissibles d'une même personne, le droit atteint 24 000 €, dont 2 400 € de capitalisation et 21 600 € de liquidité. Cette identité exige une admissibilité maintenue sur toute l'année.

Le parcours peut comporter des interruptions, réorientations et fins d'études. Le droit est recalculé à partir d'événements datés. Le paiement suit la capacité de financement. Une somme restant due demeure dans le livre des dettes EDU01.

Ce qui est relié

La chaîne parcours EDU01/02 relie admission, maintien et sortie aux foyers, aux retenues, aux comptes retraite et aux comptes publics. Inserjeunes fournit un benchmark de cohortes. Les trajectoires individuelles nationales et les places disponibles restent à recevoir. CAL14 démarre avec le paquet revenus et aides de CAL12. Les places, tuteurs, établissements et paiements doivent être prêts pour chaque cohorte.

S03, EDU01-06, FAM01. S11, parcours EDU. S17, arriérés EDU. S07, données SIES et Inserjeunes. Recalcul C03, identité annuelle conditionnelle. S23, CAL12 et CAL14.



Le parcours a un coût. Le paiement a une date.

Le financement réunit la rémunération, l'enseignement, le tutorat, la mobilité, les équipements et la transition des dispositifs remplacés. Chacun de ces postes conserve son financeur et son calendrier.

Composante	Financeur ou contrepartie	État du montant
Forfait EDU01 brut	État vers bénéficiaire et compte de capitalisation	Règle unitaire calculable.
Enseignement et tutorat	Établissement, employeur, administrations selon actes	Coût complet à renseigner.
Mobilité, uniforme, permis	Répartition selon champ et décisions reçues	Quantités et prix à recevoir.
Droits CPF déjà engagés	Financeurs et contrats existants	Stock de transition à inventorier.
Remboursement EDU03	Ancien bénéficiaire vers créancier qualifié	Modalités et encaissements conditionnels.

EDU03 dans sa version active du 10 septembre

La prescription prévoit au moins cinq années de travail en France après les études pour éviter un remboursement. Le délai pour accomplir ces années et la formule de remboursement restent ouverts. Le MDRS relie les financements réellement reçus, le parcours, l'activité, la décision, la créance et le paiement.

Une créance qualifiée est émise une seule fois. Son règlement réduit la caisse du foyer et la créance publique. Il modifie ensuite les ressources disponibles pour consommer. Les arriérés et les réserves de caisse restent visibles.

Créance finale = créance initiale + nouveau titre – paiements reçus

Identité de la branche où remises et intérêts valent zéro. La classification comptable du remboursement et les coûts de recouvrement restent à qualifier.

Financement national en construction

Les effectifs admissibles, les parcours joints, les capacités d'accueil et les modalités EDU03 sont encore nécessaires. Un remboursement attendu constitue une créance conditionnelle, distincte d'une recette encaissée et d'une économie de dépense.

S03, EDU01-06. S17 et S18, paiements tardifs et recouvrement EDU03, état actif du 10 septembre 2026.



Simplifier les démarches.

Mesurer le service rendu.

Mesure 04. Simplifier l'administration et la responsabiliser. L'objectif est un service compréhensible, accessible et capable de traiter les demandes. Le calcul rapproche les tâches, les agents, les outils et les délais.



L'unité de départ est une démarche

Dépôt, instruction, décision, notification et éventuel recours. Le temps demandé à l'habitant et le temps de travail administratif sont suivis séparément. Une démarche simplifiée peut réduire une charge tout en maintenant le service.

Objectifs ADM01

Traitement technique

650 000 postes non remplacés	Cible documentaire à confronter aux départs et aux services à maintenir.
1,5 million de postes à convertir	Redéploiements, formations et nouveaux métiers.
Registre fédéré ORG03	Clés distinctes, habilitations et événements datés.
Responsabilisation ADM02	Prime par entité sur une économie qualifiée.

Heures requises = somme des actes et reprises × minutes par acte + 60

Les heures utiles retranchent absences, formation et support des heures disponibles. La capacité de traitement conserve les qualifications et les équipements nécessaires.

Le calcul rapproche la charge de travail et les moyens du service. Le suivi des effectifs conserve les personnes en conversion et distingue départs, recrutements et redéploiements. Une conversion interne garde la rémunération de l'agent dans les comptes. Les coûts et délais futurs exigent les données de chaque service.

Construction et mise en œuvre

Le chiffrage relie les besoins de service aux agents disponibles et aux coûts de transition. Les cohortes nationales d'agents, les temps d'actes, les coûts de transformation des outils administratifs et les niveaux de service restent à recevoir pour établir le chiffrage complet.

S03, ADM01-02, ORG03, COL01. S19, activité, effectifs et transition. S16, coût et service équivalent.



Une économie réelle laisse une trace.

Le financement de la simplification se vérifie par entité. Les sorties de caisse évitées se comparent aux investissements, à la formation, à la coexistence des outils et aux coûts transférés à d'autres acteurs.

Ligne budgétaire	Méthode de construction
Masse salariale évitée	Départs admissibles datés et paies effectivement cessées.
Personnel redéployé	Coût de rémunération conservé dans la nouvelle affectation.
Formation et accompagnement	Effectifs formés × durée × coût complet, dont encadrement.
Systèmes d'information	Lots, migration, interopérabilité, sécurité, maintenance et support.
Coexistence et continuité	Durée de double fonctionnement, droits acquis et dispositifs de secours.
Prime de gestion	Économie qualifiée, règle d'éligibilité et enveloppe par entité.

Économie nette de caisse = paiements évités – nouveaux paiements – coûts de transition

Une baisse de charge comptable et une baisse de paiement se mesurent dans deux vues distinctes. Les mutations entre administrations sont éliminées du gain consolidé lorsqu'elles déplacent seulement la charge.

Inscrire les économies dans la mise en œuvre

Chaque ligne doit comporter une décision, une date, un service rendu et un financeur. Les délais, l'accès, la qualité et la continuité sont comparés à la référence. Les heures libérées sont rapprochées des capacités supplémentaires effectivement servies ou des coûts réellement évités.

Le recours aux administrations pour concevoir, superviser et mettre en œuvre la réforme constitue une organisation proposée. Son coût inclut les compétences, le temps des agents et les ajustements. La valeur du travail de conception personnel reste distincte d'une recette budgétaire.

Montants restant à chiffrer

Coûts unitaires, départs datés, contrats, investissements, prime et économies nettes par entité. L'économie nationale demande les coûts et les capacités de chaque entité. Le solde disponible pourra être affecté une fois ces lignes rapprochées.

S03, ADM01-02, BUD02. S19, économies qualifiées et primes de gestion. S16, comparaison des dépenses. La valorisation de conception constitue un objet distinct du financement public.



Une égalité inscrite. Des écarts à expliquer.

Mesure 05. Inscrire l'égalité salariale femmes-hommes dans la Constitution. Solutions retient l'égalité à compétences égales, accompagnée d'un contrôle et d'une correction des écarts.

La rémunération se compare à travail comparable

Le calcul doit séparer salaire horaire, durée travaillée, métier, niveau de responsabilité, ancienneté et composantes variables. L'identification des corrections individuelles demande ces comparaisons à situation comparable.

Objet à mesurer	Données nécessaires
Écart de rémunération	Salaire fixe, variable, horaire et période comparables.
Comparabilité des postes	Compétences, fonctions, responsabilités et critères explicites.
Correction individuelle	Écart qualifié, date d'effet et employeur responsable.
Coût du contrôle	Équipes, pièces, procédure, outils et voies de contestation.
Effets sociofiscaux	Nouveau revenu, FIS01, ressources du foyer et primes ENT01.

Correction de masse salariale = somme des écarts qualifiés × durée couverte

Cette formule décrit le poste à instruire. Elle requiert les dossiers admissibles et une méthode de comparaison reçue. Le montant national reste à établir.

L'extension populations contient quinze profils joints par sexe et catégorie socioprofessionnelle pour le privé 2024. Ils conservent les moyennes brutes, nettes et les parts en équivalent temps plein publiées par l'INSEE. Leur granularité sert au cadrage, pas à une décision sur une personne.

Construction engagée

La proposition constitutionnelle figure dans Solutions. Les données de cadrage et les règles de transmission de revenus existent. Le module complet d'identification des écarts à corriger, les procédures et le coût national restent à construire.



Corriger un écart.

Suivre toutes ses suites.

Le financement dépend de l'employeur et de la nature de l'écart. La correction, son contrôle et ses conséquences fiscales constituent trois lignes différentes. Les conséquences sur les marges et les autres rémunérations doivent aussi être examinées.

Circuit	Charge ou recette à suivre
Employeur privé	Correction salariale et coûts de procédure. Effets sur le résultat distribuable.
Employeur public	Masse salariale du service, crédits et calendrier de versement.
Administration de contrôle	Instruction, outils, contentieux et évaluation de l'application.
Personne concernée	Rémunération reçue et éventuelle régularisation.
Financeurs sociaux et fiscaux	Prélèvements et prestations recalculés sur la même personne.

Un lien précis avec le MDRS

La hausse d'un revenu qualifié alimente FIS01 au niveau de la personne. Le revenu reçu entre ensuite dans la fenêtre de trois mois de FAM01. Pour l'employeur, la correction modifie la charge et peut affecter la base ENT01. Ces transmissions conservent la même période et évitent de compter plusieurs fois la même augmentation.

Voie institutionnelle

L'inscription constitutionnelle exprime le niveau de garantie recherché. Le texte, les critères opérationnels, les dispositions transitoires et les voies de contrôle restent à définir.

Vérification économique

Le contrefactuel compare les mêmes personnes et les mêmes emplois. Les effets de structure, de temps partiel et de mobilité restent visibles dans l'analyse.

Financement à documenter

Le nombre de situations qualifiées, le coût de correction et les moyens de contrôle restent ouverts. Les sanctions éventuelles constituent des créances sous condition. Le financement initial demande des ressources effectivement mobilisables.



La sécurité du quotidien.

Une chaîne de moyens.

Mesure 06. Rétablir la sécurité du quotidien. Le programme relie prévention, présence sur le terrain, traitement des faits et exécution des décisions. Le MDRS distingue l'objectif politique, la procédure proposée et l'effet mesurable.

Étape	Unité et indicateur	Coût à construire
Prévenir	Population exposée, actions reçues, durée	Personnel, lieux, accompagnement.
Intervenir	Événement qualifié, délai et présence	Heures, véhicules, matériel et soutien.
Instruire	Dossier, preuve, transmission	Enquête, analyses, stockage et procédures.
Décider et exécuter	Décision, recours, suivi	Justice, contrôle, prise en charge.
Évaluer	Victimes, réitération, accès et délais	Données, comparaison et suivi.

Le revenu et la sécurité sont reliés par une hypothèse à tester

Les ressources, la scolarité, l'emploi et les conditions de logement peuvent intervenir dans les parcours. Le MDRS prévoit leur transmission vers les services et les comportements. Une hausse calculée de revenu établit un changement de ressources. Son effet sur la délinquance demande un protocole causal, une population comparable et un délai d'observation.

Dépense du service = somme des lignes de coût identifiées une seule fois

Les actes, moyens fixes, investissements et coûts de transition sont décomposés dans leurs vues propres. Les stocks, les personnels et les équipements limitent l'activité réalisable. Les résultats de prévention se mesurent aussi.

Données restant à raccorder

Faits et victimes à granularité adaptée, interventions, effectifs, délais, coûts complets et suites judiciaires. Les futurs effets de prévention et les économies de violence restent à estimer. Le dossier conserve ces postes comme résultats ouverts.



Établir la créance. Suivre le paiement.

Dans le MDRS, une créance est reliée à son fondement, à la personne qui doit régler et à l'organisme bénéficiaire. Son suivi distingue le droit établi, la date d'exigibilité et les sommes effectivement reçues.

Étape	Ce que le MDRS rapproche
Fondement du droit	Règle applicable, faits établis et décision qualifiée dans son champ.
Parties concernées	Débiteur, organisme créancier et origine de la même obligation.
Décision et recours	État de la décision, contestations et conséquences de leur traitement sur la créance.
Échéance et paiement	Date d'exigibilité, règlement reçu et pièces des deux contreparties.
Solde et corrections	Restant dû, impayés, restitutions et abandons explicitement qualifiés.

Le corpus distingue l'existence du droit, sa valeur et sa recouvrabilité. La qualification juridique et comptable encadre sa prise en compte dans la simulation. Chaque créance conserve son origine et son échéance au fil des règlements.

Encaissement net = règlements reçus – restitutions

Les règlements sont rapprochés de leurs pièces et de leurs contreparties. Les échéances et les retards restent associés à la créance d'origine.

Relier la créance aux comptes publics

Chaque paiement réduit le solde dû et alimente la trésorerie de l'organisme destinataire. Les corrections du droit et les abandons qualifiés suivent leur traitement propre. Le MDRS rapproche ces mouvements avec les soldes d'ouverture et de clôture, puis avec les comptes du financeur.

Du droit au financement disponible

Le suivi des encaissements, des restitutions et des frais de recouvrement permet d'évaluer la ressource effectivement disponible. Les dépenses de prévention, d'intervention et de suivi restent rattachées à leurs crédits et à leur calendrier. La contribution au financement du service se mesure à partir de ces flux rapprochés.

Données à qualifier

Pièces et décisions, calendriers, historiques de paiement, frais et capacité de recouvrement. Les recettes futures restent soumises à ces données et à leur qualification.



Une justice plus rapide. Un parcours mesurable.

Mesure 07. Rendre la justice plus rapide et efficiente. Le MDRS traite l'affaire de son entrée jusqu'à l'exécution de la décision. Les délais, les garanties et les moyens sont suivis comme trois dimensions du même service.

L'affaire traverse des étapes identifiées

Objet du suivi	Donnée attendue
Entrée et réouverture	Affaire, catégorie, date et juridiction compétente.
Instruction et preuve	Actes, heures, expertises et dépendances.
Audience et décision	Capacité disponible, calendrier et décision qualifiée.
Recours et garanties	Voie, délai, charge et conséquences de la décision.
Exécution	Acte réel, suivi, paiement ou prise en charge.

Stock final d'affaires = stock initial + entrées + réouvertures – sorties réelles

Les actes internes à une même affaire conservent leurs identifiants. Une sortie statistique et une exécution effective sont rapprochées, plutôt que comptées comme deux affaires.

Le calcul suit les dossiers en attente, les arrivées et les traitements possibles selon les moyens reçus. L'activité dépend des magistrats, greffes, avocats et autres intervenants, mais aussi des salles, expertises et outils. Les heures de formation et la coexistence des procédures consomment des moyens pendant la transition.

Pourquoi la justice entre dans le MDRS

Une décision effective sécurise un droit, une créance ou un contrat. Son délai peut affecter un ménage, un service public ou une entreprise. Les conséquences économiques sont ensuite transmises selon les événements réellement qualifiés, avec leurs coûts.



Refondre les procédures. Financer leur exécution.

JUR01 et ORG02 organisent une refonte à droit nouveau des procédures et des codes. Le chiffrage conserve les actes législatifs nécessaires, les garanties supérieures et les engagements déjà ouverts.

Poste	Construction de la dépense
Conception normative	Textes, concordances, consultations et expertise par chantier.
Formation et transition	Professionnels concernés, durée, remplacement et double procédure.
Outils et données	Interopérabilité, dossier, sécurité, conservation et support.
Capacité de jugement	Temps d'acte, effectifs, locaux et expertises.
Exécution et recours	Moyens de suivi, contrôle et traitement des contestations.

L'économie se vérifie à service comparable

Le gain attendu vient d'actes redondants évités, de délais réduits et de dossiers traités avec des moyens adaptés. Les dépenses de transition sont déduites des économies de fonctionnement. Une procédure plus rapide doit aussi conserver l'accès au juge, la qualité des décisions et les garanties requises.

JUR02 identifie séparément les propositions coercitives et celles touchant les recours, les peines automatiques ou les droits individuels. Leur présence dans le corpus constitue une proposition à instruire. Leur validité juridique et leur rendement budgétaire restent à établir.

Coût d'une trajectoire = somme des actes × coût complet + exécution + transition

Le même coût juridictionnel est affecté une seule fois lorsqu'il sert plusieurs mesures. Les recettes de recouvrement se rapprochent des droits reconnus et des règlements.

À chiffrer et à qualifier

Cartographie des actes, temps, effectifs, stocks, coûts unitaires, transition et calendrier normatif. Les économies nationales et les conséquences causales sur l'activité économique restent à établir.

S03, ORG02, JUR01-02, CPT01-02, EVA01. S16, équivalence de service. S19, files, capacité et économies qualifiées.



La souveraineté se construit en capacités.

Mesure 08. Défendre notre souveraineté. Le programme relie capacités industrielles, défense, infrastructures et continuité des services. Le financement part des missions et des moyens opérationnels.

Des missions aux équipements

Une capacité comprend ses personnels formés, sa disponibilité, ses munitions ou consommables, sa maintenance et son soutien. L'acquisition d'un équipement forme une étape de son coût de vie.



DEF01, doctrine du corpus	Portée
18 mois de service	Parcours militaire ou civil selon champ.
8 semaines de formation initiale	Capacité des formateurs, sites et équipements.
10 ans de réserve	Engagement et disponibilité à spécifier par situation.
Cycles de vie des moyens	Acquisition, exploitation, entretien et renouvellement.

Capacité opérationnelle = moyens du parc × taux de disponibilité qualifié

Les personnels en formation, les matériels en maintenance et les réserves mobilisables sont comptés selon leurs états réels. La capacité reste contrainte par les ressources de soutien.

Capacités à mettre en œuvre

Les parcours de service et le calendrier des projets permettent de calculer les capacités sous entrées explicites. Les cohortes, les dispenses, les coûts d'instruction, les besoins matériels et le budget national de la doctrine restent à recevoir.



Financer le cycle de vie. Tenir les engagements.

Les grands projets de souveraineté exigent une trajectoire de crédits, de paiements et de capacités. Le programme prévoit de mobiliser les économies de réorganisation qualifiées et les instruments autorisés du MDRS.

Dépense	Contrepartie et période
Études et qualification	Équipes, essais, autorisations, maîtrise d'ouvrage.
Acquisition et construction	Lots industriels, contrats, acomptes et livraisons.
Personnel et service	Formation, hébergement, rémunérations et suivi.
Disponibilité	Entretien, stocks, infrastructures et soutien.
Fin de vie	Démantèlement, remise en état et engagements associés.

Trois conditions de financement

L'économie administrative mobilisée doit être nette et reçue dans le budget de son financeur. Son affectation à la défense suit une décision et un calendrier. Une économie déjà consacrée aux soins, à une prime ou à une autre mesure conserve cette affectation dans la consolidation.

Le fonds FON01 peut intervenir dans son champ d'investissement en capital-risque. Les titres reçus, leur valeur et leur liquidité restent distincts des crédits de paiement. Les premières distributions exigent les conditions FON02 et un résultat distribuable antérieur.

Besoin mensuel du projet = paiements à effectuer – ressources disponibles affectées

La trésorerie d'ouverture et les financements réellement reçus sont rapprochés du calendrier industriel. Un retard de chantier peut modifier les coûts et la date de disponibilité.

À recevoir pour le chiffrage national

Liste des projets, missions, quantités, prix de contrats, coûts de soutien, calendrier et affectations. Les économies de simplification et les produits du fonds restent à calculer. Leur mention décrit la voie de financement proposée, pas une enveloppe déjà acquise.



Chaque territoire.

Des services et des moyens.

Mesure 09. Développer tous les territoires français. Le MDRS relie l'accès aux services, les infrastructures et le financement local. Une compétence transférée est accompagnée de ses moyens, contrats et engagements.

COL01, transfert à documenter	Éléments indissociables
Responsabilité	Compétence, autorité, opérateur et date effective.
Capacité	Personnel, locaux, outils et continuité du service.
Patrimoine	Actifs, entretien, passifs, garanties et contrats.
Financement	Recettes, transferts, dépenses et échéances.

Les recettes propres restent identifiées

FIS02 prévoit 150 € par personne et par an pour la commune, ainsi que 75 € pour l'État, enfants compris. La règle s'ajoute aux recettes ordinaires conservées dans le champ du registre. La liquidation requiert une personne admissible, une résidence, une commune et une période uniques.

Droit communal FIS02 = 150 € × nombre de personnes-années admissibles

La branche reçue couvre la résidence annuelle entière et la commune unique. Les déménagements, années incomplètes et rectifications demandent leurs règles propres.

Le COG 2026 et les populations départementales sont rapprochés. La chaîne de résidence vérifie naissances, décès, périodes et doubles rattachements. Le stock de population au 1er janvier sert au cadrage démographique. L'assiette fiscale annuelle exige le rapprochement des résidences et des périodes admissibles.

État et financement

Les droits, créances, recouvrements et recettes communales sont reliés conditionnellement. Le coût des services, les recettes futures, la péréquation et les moyens attachés aux transferts restent à chiffrer commune par commune.



La TVA locale.

Le gain se calcule net.

COL02 et FIS04 prévoient la suppression de la TVA sur les opérations éligibles entre personnes morales, collectivités comprises. Le gain local se mesure après les récupérations, les compensations et les effets de transition.

Même opération locale	Référence	Scénario MDRS
Prix hors taxe	Prix de l'opération	Prix cible à qualifier.
TVA décaissée	Taxe de la facture	Suppression dans le champ éligible.
Récupération ou FCTVA	Droit et versement selon situation	Adaptation à la taxe effectivement supportée.
Crédits acquis antérieurs	Solde légitime à recevoir	Règlement avec origine et date.
Usage personnel ou mixte	Qualification de référence	Exclusion ou règle spécifique à recevoir.

Gain local = coût net REF – coût net MDRS

Pour chaque scénario, coût net = paiements de l'opération – récupérations et compensations correspondantes. Les intérêts de portage et la transition sont ajoutés dans leurs lignes propres.

Une collectivité qui supportait une taxe définitivement à sa charge peut bénéficier d'une baisse du coût net dans le champ supprimé. Une opération déjà récupérée intégralement présente surtout un enjeu de calendrier, de financement du décalage et de simplification. Les deux situations exigent des dossiers distincts.

Le rapprochement avec l'État

La réduction des remboursements ou du FCTVA se compare à la baisse de collecte et aux droits antérieurs maintenus. Chaque euro de TVA évitée ou de compensation supprimée est affecté une seule fois dans le programme. Les flux entre acteurs publics restent visibles puis sont éliminés à la consolidation.

Qualification et chiffrage en cours

Factures, éligibilité, calendrier, récupérations, crédits acquis et incidence sur les prix. Le régime cible B2B constitue une proposition à instruire au regard du cadre européen. Le gain national et le gain par collectivité restent à établir.



Les Outre-mer.

Des centres stratégiques.

Mesure 10. Faire des Outre-mer un centre stratégique français. Le programme associe production, énergie, services et relations avec les voisins de proximité. L'action extérieure est reliée aux capacités de chaque territoire.



Un territoire, un dossier propre

Les rendez-vous internationaux et les coopérations régionales peuvent s'organiser dans les Outre-mer concernés. Leur intérêt se juge sur les relations, les contrats et les capacités construits, avec un budget et un calendrier identifiés.

OM00 et EXP01

Données à relier

Cadre territorial	Statut, monnaie, droit commercial, fiscalité et origine des produits.
Capacité locale	Électricité, eau, foncier, logement, ports et compétences.
Débouchés	Partenaires, produits, normes, accès et demande.
Action extérieure	Prospection, représentation, négociation et suivi des accords.

Le registre distingue les territoires ultramarins, leurs régimes RUP ou PTOM et leurs périmètres statistiques. Une production située hors du champ d'un agrégat conserve un compte autonome et un pont explicite. Les contrats et comptes sont d'abord construits dans la monnaie et la période d'origine.

Construction engagée

Le cadre territorial et les contrats de transmission sont décrits. Les fonctions de livraison et de total territorial existent sous entrées explicites. Les budgets de coopération, les projets et les trajectoires économiques propres à chaque territoire restent à recevoir.



De la coopération au contrat encaissé.

Le financement distingue l'action diplomatique, l'investissement productif et le contrat commercial. Une intention d'achat, un accord négocié, une livraison et un encaissement correspondent à des étapes différentes.

Chaîne EXP01	Contrôle de résultat
Prospection et présence	Partenaire, besoin, compétence et coût de mission.
Offre et conformité	Produit livrable, qualité, normes et prix.
Contrat	Conditions, risques, financement et échéances.
Production et transport	Capacité, intrants, délais et assurance.
Livraison et encaissement	Réception, facture, règlement, devise et conversion.

Recette commerciale reçue = volume livré et accepté × prix contractuel réglé

Les coûts de production, de transport, de financement et de change sont rapprochés du même contrat. Le chiffre d'affaires reste distinct du profit et de la recette fiscale.

Un budget territorial complet

L'État finance ses missions et les moyens publics qu'il engage. Les collectivités portent leurs compétences et contrats. Les opérateurs et entreprises financent les investissements qui leur reviennent selon les actes reçus. Les transferts, concours publics et participations du fonds sont séparés des ventes.

Une coopération régionale peut créer un débouché ou améliorer l'accès à une ressource. Son effet économique dépend de la capacité à livrer. Les coûts supplémentaires de représentation, de transport, d'hébergement et de sécurité entrent dans la comparaison des formats de rendez-vous.

À chiffrer avant une trajectoire territoriale

Projets et contreparties, statut des accords, marchés accessibles, coûts complets, financements et dates. Les nouveaux échanges et gains d'attractivité restent conditionnels. Le dossier conserve une comparaison par territoire, puis une consolidation dans le champ approprié.



Produire en France.

Relier les coûts et la valeur.

Mesure 11. Relancer la production française. Industrie, agriculture, artisanat et PME sont étudiés depuis leurs activités, leurs intrants, leurs emplois et leurs débouchés. Le coût unitaire se calcule sur une production livrable.

Le coût de production est une chaîne

Travail, énergie, matières, capital, transport et financement interviennent ensemble. Les gains sur un poste doivent être rapprochés des autres changements et de la quantité effectivement produite.



Coût unitaire = coûts complets de la production + unités conformes livrables

Le travail est mesuré avec les heures et la productivité du même périmètre. La baisse du coût employeur TRV01 reste distincte de la variation du coût total par produit.

Mécanismes concernés	Conséquence à mesurer
TRV01 et TRV02	Paie, coût employeur, organisation du temps et heures utiles.
ENT01 et FIS03	Partage des profits et prélèvement unique dans son champ.
ENT07 et fiscalité visée	Aides supprimées, contrats acquis, fiscalité et investissements.
ENE01-05 et AGR01	Énergie, eau, matières, équipements et filières agricoles.
IND01 et EXP01	Capacité des fournisseurs, chantiers, contrats et débouchés.

TRV02 conserve l'organisation documentaire à 45 heures hebdomadaires et dix semaines de congés. Les 1 890 heures théoriques exigent des qualifications de présence, de temps partiel et de parcours. La production réalisable dépend aussi des capacités et des organisations.

Construction engagée

Les matrices TES, les fonctions de capacité et le raccordement entreprises-travailleurs existent. Les prix, productivités, financements, comportements d'investissement et boucles complètes vers les profits restent à recevoir pour une simulation nationale.

S03, TRV01-02, ENT01-07, FIS03, ENE01-05, AGR01, IND01. S08, TES 2022-2023. S09, comptes des entreprises. S19, coût complet.



Partager le résultat. Préserver son financement.

ENT01 prévoit un partage global unique de 33 % des profits admissibles. Il intervient après le prélèvement FIS03 qualifié. Le droit à une distribution, la trésorerie disponible et le paiement au bénéficiaire sont rapprochés.

Ordre de calcul	Contrôle
Comptes clos et consolidation	Produits, charges, flux internes et corrections documentées.
Prélèvement FIS03	Un seul prélèvement de 2 % au-delà du seuil strict.
Base de partage ENT01	Profits domestiques admissibles et remontées étrangères reçues.
Pool de 33 %	Une répartition unique selon clés qualifiées.
Païement et revenu	Droit, liquidité, plafond légal, retenues et versement.

ENT02 prévoit des remontées de 80 % pour les juridictions ETNC et de 40 % pour les États coopératifs, dans la limite des bases disponibles qualifiées. Les réserves antérieures sont séparées du profit courant. Les frais, les impôts locaux et les mouvements effectivement reçus restent dans le calcul.

Distribution payée ≤ droit restant dû, capacité légale et caisse affectée

Les sommes restant dues conservent leur origine. La somme payée se répartit entre disponible, capitalisation et impôt selon les règles de la personne. La fiscalité des primes d'apprentis reste un point à qualifier.

L'investissement et le budget public

ENT07 supprime les nouveaux dispositifs d'aide visés et conserve les engagements acquis. L'intervention nouvelle du fonds relève du capital-risque. Les aides évitées, les pertes de recettes fiscales, les prises de participation et les contrats en cours restent des opérations distinctes.

Portée des résultats

Ésane fournit un benchmark de comptes agrégés, pas une trésorerie distribuable nationale. Les effets sur les prix, les investissements et la compétitivité doivent être calculés sur les mêmes produits et entreprises. Un rang mondial après MDRS reste à construire sur des indicateurs comparables.



Le référendum.

Une voie à rendre effective.

Mesure 12. Faciliter le référendum. Solutions propose une voie complémentaire de saisine populaire ou par les collectivités. La construction technique doit relier cette ouverture démocratique aux textes, aux contrôles et à l'organisation du scrutin.

La décision et son organisation ont des périmètres distincts

Étape à spécifier	Opération et donnée
Initiative	Auteur recevable, sujet, critères et calendrier.
Soutiens	Éligibilité, identité, unicité et période.
Contrôle	Autorité compétente, conformité et contestation.
Information et vote	Accès, matériel, bureaux, personnels et dépouillement.
Effet de la décision	Acte, date d'entrée en vigueur et financement associé.

Coût d'un scrutin = opérations centrales + opérations locales + information + contrôle

La fréquence des scrutins, la mutualisation des opérations et les coûts unitaires restent à qualifier. Le nombre de consultations dépendra des saisines effectivement admissibles.

La méthode ORG02 sépare les niveaux constitutionnel, législatif et réglementaire. Le registre ORG03 impose l'unicité des unités, des habilitations et une traçabilité des événements. Ces principes sont utiles à la conception du dispositif et restent distincts d'un système électoral déjà construit.

Construction engagée

La proposition figure dans Solutions. Le périmètre institutionnel est repris dans l'architecture. Les seuils de saisine, les procédures opérationnelles, les modalités d'organisation des scrutins et le budget complet restent à définir et à recevoir.



Une consultation. Un coût et un effet suivis.

Le financement du référendum doit identifier l'organisateur, les opérations locales et les remboursements. Le résultat du vote et le financement de la décision votée restent deux dossiers reliés.

Poste de coût	Responsabilité à qualifier
Organisation centrale	Préparation, contrôle, information et consolidation.
Collectivités	Locaux, personnels, matériel et opérations déléguées.
Collecte de soutiens	Outils, identité, contrôle, sécurité et accessibilité.
Contentieux	Instruction, décision et suites.
Mise en œuvre de la décision	Budget du service ou de la mesure adoptée.

Le cas local déjà décrit dans le corpus

ASS01 conserve une autorisation locale par référendum pour les financements associatifs visés, sur une seule année comptable et sur ressources locales propres. Ce cas garde sa catégorie, son autorité, son exercice et l'origine des ressources. Le dispositif général de la mesure 12 conserve sa spécification propre.

Charge locale nette = opérations payées – remboursements effectivement reçus

Le budget national rapproche la charge des organisateurs et les transferts vers les collectivités. La même opération figure une seule fois dans la dépense publique consolidée.

Scénario à instruire

Nombre, calendrier et objets des consultations. Les hypothèses de participation et les moyens d'accès se documentent séparément.

Chiffrage à produire

Inventaire des opérations, coûts unitaires, responsabilités, frais de transition et dates de paiement.

Une portée démocratique à évaluer

L'accès à la décision, la compréhension des sujets et l'application des résultats constituent les indicateurs proposés. Les économies ou gains économiques dépendant du vote restent conditionnels au contenu effectivement adopté et financé.

S01, mesure 12. S03, ASS01, COL01, ORG02, CPT01. S02, IF07 et consolidation. Le dispositif général de saisine reste à spécifier.



La fiscalité.

Des assiettes explicites.

Mesure 13. Réviser la fiscalité. Le programme fixe plusieurs règles unitaires dans le registre actif. Leur rendement demande des assiettes recevables, des redevables, des affectataires, des échéances et un recouvrement documentés.

Règle du projet	Calcul dans son champ
FIS01 Travail	Capitalisation de 10 %. IR de 15 % sur le solde.
FIS02 Personnes	75 € par an pour l'État et 150 € pour la commune, enfants compris.
FIS03 Entreprises	2 % du CA liquide consolidé pour le champ strictement supérieur à 200 M€.
FIS04 TVA	Suppression B2B visée. Taxation des ventes aux particuliers maintenue.
FIS05 Électricité	Taux réduit ordinaire cible de 5 % dans le cadre continental retenu.
FIS06-08 Autres instruments	Navigation, transports, actes et lignes du catalogue, séparément.

Le prélèvement FIS03 intervient une seule fois

Le seuil de 200 M€ est strict. Le prélèvement porte sur l'assiette du champ retenu, avant partage et impôt sur les sociétés. Le complément d'IS est la partie positive de l'IS théorique diminué du prélèvement déjà dû. Le taux d'IS est une entrée à qualifier dans son propre champ.

Total unique = prélèvement FIS03 + maximum de zéro et de l'IS théorique moins ce prélèvement

La trésorerie du fonds dépend des versements effectivement reçus. Les acomptes, titres reçus, affectations et régularisations demandent leurs contrats et calendriers.

Ce qui reste à chiffrer

Assiettes individuelles et groupes, usages mixtes, périmètres territoriaux, crédits antérieurs et frais de recouvrement. Les règles donnent des montants unitaires. Leur rendement national reste à calculer à partir des redevables et des paiements.

S03, FIS01-08, ENT01, FON01. S09 et S20, prélèvement unique et complément. N03, cadre européen des taux. Un taux cible reste distinct d'un rendement.



La recette attendue.

La recette encaissée.

La réforme fiscale se compare instrument par instrument au système de référence. Les suppressions, les nouvelles créances, les restitutions et les paiements gardent leur signe. Les redevables et les organismes destinataires restent identifiés.

FIS02, règle annuelle	État	Commune	Total
Une personne admissible	75 €	150 €	225 €
Quatre personnes admissibles	300 €	600 €	900 €

La seconde ligne est l'identité de la règle pour quatre personnes-années entièrement admissibles. Elle décrit une charge de foyer, pas une estimation nationale. Les exonérations FIS02 demandent leur propre qualification, distincte du statut d'IR des prestations.

15,390 Md€

Droits FIS02 théoriques sur la population CND 2023



68,4 millions de personnes × 225 € par an donnent 5,130 Md€ pour l'État et 10,260 Md€ pour les communes. Ce calcul suppose une année entière d'assujettissement pour toute la population. Exonérations, prorata et recouvrement restent à qualifier. Il décrit un produit brut sur base 2023, distinct d'une prévision 2027 et du financement net du programme.

Encaissements = créances initiales + droits nouveaux – abandons – créances finales

Identité pour les seuls mouvements détaillés dans la formule. Les cessions, compensations, corrections et restitutions ont leurs mouvements propres. Les soldes de fin d'année sont des stocks, distincts des paiements annuels.

Les dépenses fiscales et les aides

La suppression des aides et niches visées par ENT07 est rapprochée des contrats acquis, garanties existantes et engagements. Une garantie supprimée pour l'avenir et une subvention évitée cette année ont des effets de caisse distincts. Les autres prélèvements restent soumis à l'inventaire exact des décisions.

Bouclage restant à produire

Rendement par impôt et bénéficiaire public, pertes de recettes, recouvrement, remboursement des crédits, coûts de contrôle et transition. Les comptes d'entreprises, de ménages et de collectivités doivent expliquer la même variation.

S03, FIS02-04, ENT07, CPT01. S21, forfaits annuels. S12, créances et caisse publique. S20, aides et paiements. Recalcul C04. S24, INSEE CND 2023, population arrondie. Recalcul F01.



Énergie, eau, alimentation.

Dimensionner le réel.

Mesure 14. Créer un modèle d'écologie pragmatique. Les solutions relient production énergétique, usages, réseaux, eau, agriculture et adaptation des territoires. Les besoins physiques précèdent les recettes attendues.

Une capacité livrée et entretenue

ENE01 vise un triplement de capacité électrique, au niveau national et dans chaque territoire ultramarin. La puissance de départ, le mix, les sites, les projets et leur calendrier restent à documenter.



Bilan physique	Données nécessaires
Électricité	Puissance, disponibilité horaire, demande, réseau, stockage et pertes.
Hydrogène et e-fuels	Électricité, eau, CO2, chaleur, rendements, intrants et qualité.
Agriculture et alimentation	Surfaces, rendements, saisonnalité, eau, transformation et débouchés.
Réseaux et adaptation	Volumes servis, état des infrastructures, entretien et renouvellement.

Énergie livrée = puissance disponible × durée × utilisation, après pertes qualifiées

Le volume produit dépend de l'utilisation effective de cette puissance. Les indisponibilités, les usages concurrents et les réseaux contraignent la livraison.

Le calendrier prescrit vise une mise en service au plus tard dix ans après le lancement des études et, en tout état de cause, en 2039. Cette échéance reste un objectif à confronter aux lots, compétences, autorisations, matières et capacités industrielles.

Construction engagée

Les fonctions de calendrier, dispatch, bilans physiques et coût unitaire existent. Les projets, prix, quantités, rendements et financements nationaux restent à recevoir. Les gains carbone et énergétiques exigent leurs périmètres et méthodes propres.

S03, ENE01-05, AGR01-02, LOG02, IND01. S19, calendrier énergétique, disponibilités, bilans physiques, campagnes agricoles et coût complet.



Le prix de l'énergie.

Le coût de sa disponibilité.

Le coût complet conserve la construction, l'exploitation, la maintenance, la sûreté, les réseaux, les déchets et le renouvellement. Un équipement amorti continue d'utiliser des moyens physiques et financiers.

Poste	Construction et financement
Investissements	Lots, études, équipements, réseau et échéances de paiement.
Exploitation	Personnel, combustible, énergie auxiliaire et consommables.
Entretien et sûreté	Disponibilité, contrôles, travaux et arrêts.
Fin de vie et renouvellement	Engagements, provisions qualifiées et paiements futurs.
Vente	Quantité livrée, qualité, prix contractuel et règlement.

TVA et coût industriel sont deux effets distincts

FIS05 retient une TVA électrique cible de 5 % dans son champ. Pour le consommateur final, la comparaison porte sur la facture TTC. Pour une entreprise récupérant intégralement la taxe, le gain de coût net vient des composantes réellement supportées, des délais et de la simplification. Le calcul distingue la taxe définitivement supportée de son avance de trésorerie.

Facture TTC = prix hors taxe × quantité × (1 + taux applicable)

À prix hors taxe et quantité identiques, l'écart de facture vient de l'écart de taux. Une baisse supplémentaire du prix hors taxe exige son propre calcul de production et de transmission.

Les e-fuels conservent leur régime de carburant et leurs rendements propres. Les coproduits, pertes, chaleur et usages concurrents sont affectés explicitement. Les revenus de vente restent distincts du profit distribuable et des recettes fiscales.

Du prix payé à la marge budgétaire

À panier comparable, payer moins d'énergie, de véhicules ou d'autres produits libère du pouvoir d'achat en complément du revenu. La baisse des achats publics et des dépenses ciblées peut dégager une marge pour l'État, selon les coûts supportés et les règles d'aide. Ces effets de prix restent à quantifier. Projets, apports du fonds, recettes de vente et crédits publics conservent leur financement propre.

S03, FIS04-05, ENE01-05, FON01, MAC01-03. S19, coût complet et trésorerie des projets. S20, TVA. N03, cadre européen des taux réduits. Les exemples de paie excluent ces effets de prix.



La dette.

Des engagements à retracer.

Mesure 15. Réduire la dette publique. Le MDRS reconstruit les engagements instrument par instrument, avec leur nominal, leur coût, leur détenteur lorsqu'il est connu et leur calendrier de paiement.

Vue	Ce qu'elle mesure
Dettes brutes	Encours des instruments dans le périmètre retenu.
Dettes nettes de trésorerie	Dettes et actifs liquides selon une définition explicite.
Patrimoine net	Actifs et passifs valorisés selon leur référentiel.
Service de la dette	Intérêts et remboursements dus, avec leurs dates.
Besoin de financement	Paiements à couvrir après les ressources reçues.

Dettes finales = dettes initiales + émissions – nominal remboursé + autres variations qualifiées

Les intérêts, primes, décotes, indexations et valeurs de marché sont traités selon leur nature. La dette d'un organisme déplacée vers un autre reste à consolider.

L'objectif budgétaire est un contrôle après calcul

BUD01 prescrit un déficit nul hors transition, un déficit exceptionnel limité à 3 % du PIB pendant la transition, un plafond normal de dépenses à 25 % du PIB et une cible de recettes à 30 %. L'exception de dépenses jusqu'à 30 % conserve ses conditions et sa durée limitée.

Ces taux sont des règles cibles du projet. Leur réalisation demande le calcul des opérations de dépense et des assiettes fiscales. Le scénario doit montrer ses droits maintenus, ses paiements, ses capacités et son besoin de transition avant d'être confronté aux objectifs.

Construction engagée

Les instruments de dette, leur trésorerie et leurs conditions de financement sont étudiés séparément, puis rapprochés. La trajectoire nationale complète exige le portefeuille, les opérations de marché, les recettes et les dépenses de chaque année. Le calendrier d'extinction reste à calculer.



Rembourser.

Avec des ressources reçues.

DET02 compare remboursement à échéance, rachat anticipé, échange et opérations patrimoniales. La recherche d'une accélération de 30 % constitue un objectif à tester, avec les prix, frais et financements correspondants.

Instrument du projet	Contrôle du financement
Rachat de dette	Prix de marché, intérêts courus, frais et nominal réellement annulé.
Conversion dette-capital	Extinction qualifiée et titre reçu. Mouvement de caisse distinct.
Compensation de créances	Créances réciproques réelles, admissibles et rapprochées.
Apport au fonds	Numéraire, titre ou patrimoine avec valeur, risque et liquidité.
Fonds souverain et FON02	Apports, portefeuille et frais, puis résultat N-1, réserve et liquidité distribuable.

Le fonds souverain soutient le financement structurel selon FON01-02. Sur 100 € de résultat N-1 distribuable, les plafonds atteignent 30 € pour les pensions et 30 € pour les agents, soit 60 € au total. Les agents exigent aussi un rendement net annuel d'au moins 1,3 %. Douze mois pleins précèdent la première distribution. CAL16 envisage une collecte en 2028 sur les bases 2027. Les paiements restent limités à la liquidité mobilisable après frais et réserves.

Caisse finale = caisse initiale + encaissements + financements reçus – paiements – emplois financiers

Les achats de titres et remboursements de principal restent séparés du fonctionnement. Un titre reçu acquiert une valeur à qualifier et une liquidité propre. Sa disponibilité en trésorerie dépend de ses conditions de mobilisation.

Les écritures suivent le référentiel français de chaque entité, RNCE, RNCEPL, RNCEP ou RNCOSS selon son champ. Le passage IPSAS documente reconnaissance, évaluation, présentation et consolidation. Recettes, charges de transfert et prestations sociales gardent leurs critères propres. Les vues SEC et GFSM restent distinctes.

Budget et dette encore à consolider

Les rendements futurs, dividendes, rachats et économies nationales restent à chiffrer. Une trésorerie négative expose un financement manquant. La trajectoire conserve ce manque jusqu'à réception d'une ressource ou d'une décision documentée.

S03, DET01-03, ENT04, FON01-02, CPT01-02. S20, dette et financement. S12, trésorerie par organisme. N02, opérations financières. S23, CAL16 à CAL18 et CAL23. N01, N04-N05, correspondances comptables.



Le financement.

Des flux qui se répondent.

Le MDRS relie les transferts salariaux, le partage des bénéfices, la fiscalité et les dépenses remplacées. Le tableau part du même emploi que la page 07. Il rend visible le financement à couvrir par les autres effets du système.

Un emploi, un mois	Après TRV01	Avec prime ENT01
Cotisations réaffectées au salaire et au coût employeur	1 503,85 €	1 503,85 €
IR du scénario, droit théorique	402,81 €	447,36 €
Besoin partiel hors IR actuel et autres effets	1 101,04 €	1 056,49 €
Disponible du salarié après FIS01	2 282,62 €	2 535,07 €

Dans la première colonne, $1\,503,85 - 402,81 = 1\,101,04$ €. L'IR actuel s'ajoute à ce besoin pour calculer l'écart exact avec la référence. Les dépenses remplacées et les recettes supplémentaires du paquet viennent ensuite le réduire, après leurs coûts et affectations.

Le partage des bénéfices entre dans le calcul

La seconde colonne ajoute une unité de démonstration de 1 000 € de profit admissible après FIS03. Le pool unique de 33 %, soit 330 €, est attribué au salarié du cas par hypothèse. La prime est intégralement payée et soumise à FIS01. Les retenues sont recalculées sur son revenu total.



252,45 €

Disponible supplémentaire

44,55 €

IR supplémentaire

33,00 €

Capitalisation supplémentaire

Besoin résiduel = besoin partiel + IR actuel – économies nettes – autres recettes nettes + coûts nouveaux

Même période et mêmes contreparties. Les économies sont prises après réaffectations et transition. Les recettes sont nettes des pertes de référence. La capitalisation reste au compte individuel.

Du segment calculé au financement national

Les montants ci-dessus portent sur le revenu monétaire. Ils précèdent les effets de baisse des prix de l'énergie, des véhicules et des autres produits. Revenus, aides remplacées, fonds souverain et effets de prix restent à rapprocher pour le financement national. FIS02 est calculé séparément page 32.

S01, cas Solutions. S03, TRV01, ENT01, FIS01, BUD02. S09, partage et retenues sur revenu total. S12 et S14, caisse et collecteurs. Recalculs F02-F03. Unité de profit illustrative, montant national à établir.



Plus de revenus. Des dépenses à recalculer.

Le calcul remonte des personnes vers les comptes du pays. Salaires et bénéfices payés alimentent les ressources du foyer. Les règles déterminent ensuite les aides dues, les dépenses remplacées et le calendrier de leur extinction.

Transferts bruts = 70 % des cotisations supprimées + 33 % des profits admissibles

Cotisations supprimées qualifiées et profits admissibles, chacun compté une fois. Le passage au revenu disponible conserve prélèvements, capitalisation, charges privées et dates de paiement.

Ce que le revenu change dans les aides

FAM01, seuil franchi	Droit avant	Droit après	Dépense évitée
Un enfant	200 €	200 €	0 €
Deux enfants	275 €	200 €	75 €
Trois enfants ou plus	350 €	200 €	150 €

Ces montants sont mensuels par dossier admissible. Le seuil porte sur les trois mois antérieurs, avec 5 000 € pour un parent isolé et 9 500 € pour des parents vivant ensemble. Le socle de 200 € reste dû. Le cas à 2 535,07 € de la page 37 conserve le supplément si ce montant constitue le seul revenu d'un parent isolé sur cette période.

Une économie nette, puis une ressource disponible

SOC02 supprime les aides ordinaires au logement visées et conserve l'exception handicap. Leur coût évité se calcule contrat par contrat, avec les paiements acquis et la date de bascule. SAN02 conserve, sur 100 € d'économie nette qualifiée, 50 € pour les soins, puis une prime de 5 € ou 10 € selon la branche. Le solde disponible atteint alors 45 € ou 40 €.

Caisse finale = caisse initiale + recettes encaissées + financements reçus – paiements effectués

Les prévisions couvrent les paiements dus de fonctionnement, transition, investissements et dette. La caisse affectée reste réservée à son objet. Le besoin mensuel conserve les échéances et la réserve de sécurité prescrite.

Une bascule financée au rythme des droits

CAL12 synchronise revenus, recettes et aides. CAL13 maintient la transition jusqu'à disponibilité effective des capacités. BUD02 conserve les obligations de retraite, santé, enfants, dette et défense. Le chiffrage national attend les revenus, les droits, les coûts et les échéances qualifiés.

S03, TRV01, ENT01, FAM01, SOC02, SAN02, BUD02, CPT01-02. S09, S12-S14, S18 et S23. Recalculs F04-F05. Écarts de droits distincts des économies encaissables et du solde national.



Les calculs du MDRS.

Leur portée financière.

Les annexes détaillent les hypothèses, les règles, les sources et les calculs du dossier. Chaque mesure se lit avec son coût, son financement, son calendrier et les effets qu'elle transmet aux autres mesures.

Objet du calcul	Éléments de vérification
Rémunération	Cotisations salariales et patronales supprimées, partage 70/30, prélèvements et revenu disponible.
Bénéfices partagés	Profits admissibles, pool unique de 33 %, bénéficiaires, retenues et versements.
Dépenses remplacées	Droits maintenus, coûts cibles, transition et économies après réaffectations.
Recettes et fonds souverain	Assiettes, pertes de recettes, résultats distribuables et liquidité mobilisable.
Calendrier	Textes, capacités, dates de paiement et ressources disponibles lors de chaque bascule.

Une mesure prend son sens dans l'ensemble

Le gain d'un foyer réunit l'évolution de ses revenus, de ses prestations, de ses prélèvements, des prix et des charges privées qu'il supporte. Les effets conjoints sont rapprochés dans un même scénario, avec les mêmes personnes et les mêmes périodes.

Écart de solde = écart des recettes – écart des dépenses

Les recettes, dépenses, financements, actifs et dettes conservent leur nature. Les transferts internes sont rapprochés avant consolidation. Chaque paiement reste rattaché à sa contrepartie.

Des sources pour refaire la comparaison

Les références publiques identifient le producteur, le millésime et le champ. Les règles du MDRS indiquent les bénéficiaires, les conditions et les affectations. Les référentiels comptables français, le SEC, GFSM et les correspondances IPSAS permettent de lire les opérations selon leur nature.

Des résultats actualisés avec les travaux

Les segments calculés et leurs hypothèses restent identifiés. Les montants nationaux encore à établir sont signalés. Les futures mises à jour intégreront les données, les coûts et les effets de transmission qualifiés.

[N01 Ouvrir la référence](#)

[N02 Ouvrir la référence](#)

[N03 Ouvrir la référence](#)

S01-S24, programme, règles, données et calculs détaillés dans les annexes. N01 CNOCP. N02 Eurostat. N03 Commission européenne. N04-N05 IPSASB. Sources consultées le 10 septembre 2026.

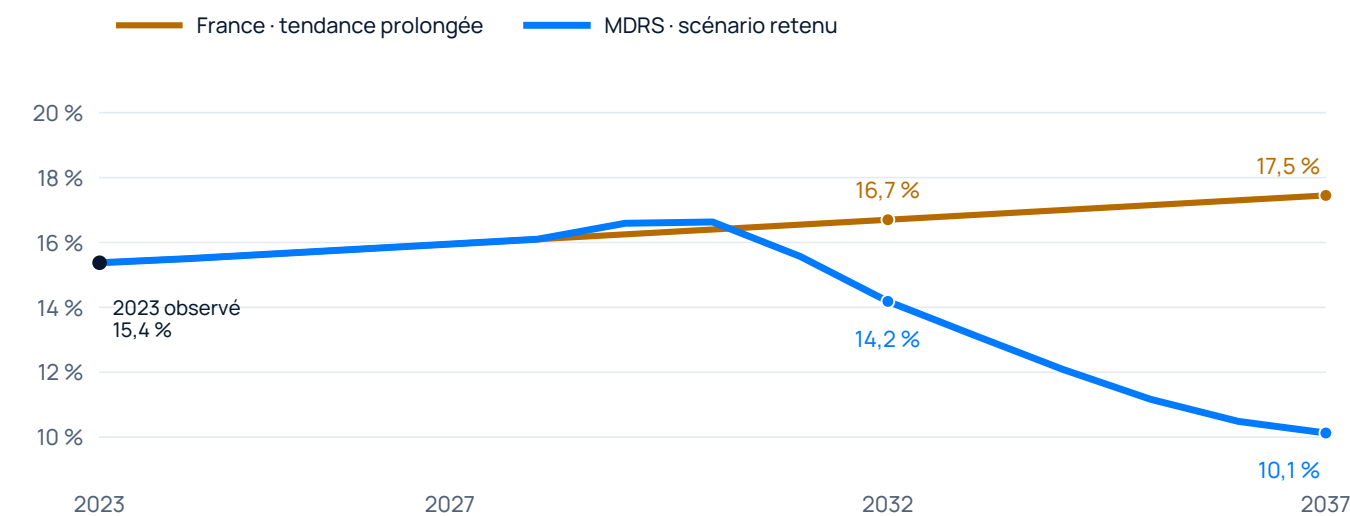


Deux trajectoires.

Un horizon commun en 2037.

La distribution des revenus de 2023 sert de base commune. La courbe MDRS reprend le scénario qui obtient le meilleur rang international en 2037 parmi les 22 simulations réalisées. Emplois et financements sont supposés réalisés selon le calendrier retenu.

PAUVRETÉ RELATIVE · SEUIL DE 60 % DE LA MÉDIANE · ÉCHELLE FRANÇAISE



Un même scénario MDRS sur toute la courbe. Horizons du programme à partir de 2027.

Horizon	France	MDRS	Écart de pauvreté	Personnes pauvres en moins	Revenu disponible supplémentaire
5 ans · 2032	16,7 %	14,2 %	2,5 points	1,6 million	+267 Md€ / an
10 ans · 2037	17,5 %	10,1 %	7,3 points	4,8 millions	+312 Md€ / an

Les effectifs comparent les stocks de personnes pauvres à chaque date. Les montants mesurent le revenu disponible net additionnel du champ étudié, aux prix de référence. Écarts calculés avant arrondi.

Les revenus et l’emploi dans le calcul

Transfert salarial de 70 % des cotisations cumulées, partage des bénéfices, complément de retraite et parcours étudiant de 1 800 € disponibles et 200 € capitalisés. Le scénario retenu atteint son objectif d’emploi en 2037 avec 3,78 millions de postes supplémentaires, dont 1,53 million d’entrées depuis l’inactivité.

Le scénario retenu pour la comparaison

Cette hypothèse élargit les entrées en emploi depuis l’inactivité à 1,5 million de personnes dans la population de base. Le classement de la page 39 quater reprend les mêmes revenus avec la convention statistique internationale. Les conditions et les calculs sont détaillés dans les annexes.



Emploi, retraite, études.

Rapprocher les revenus.

Les effets sur la pauvreté se calculent avec les ressources de tout le foyer. Ces cas appliquent les droits du programme, leurs prélèvements et les personnes à charge, sous condition d'admissibilité et de paiement.

PARCOURS ÉTUDIANT

2 000 €

200 € pour la retraite
1 800 € disponibles
avant forfaits annuels

RETRAITE DU CAS TYPE

2 050 €

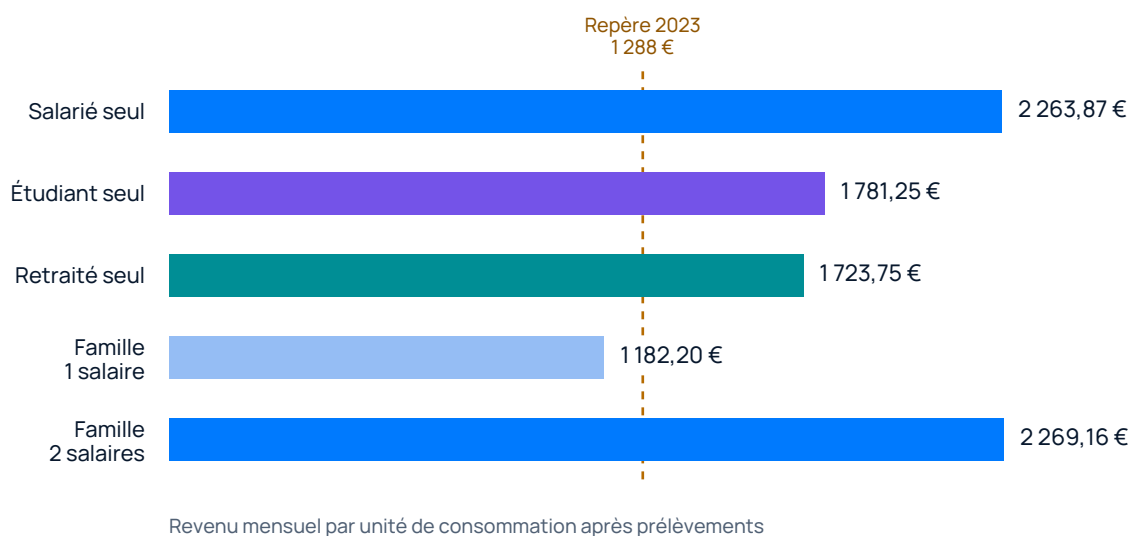
1 000 € de pension initiale
1 050 € de complément
avant impôt et forfaits

RÉMUNÉRATION C01

2 983,81 €

1 931,11 € de référence
1 052,70 € transférés
avant nouveaux prélèvements

Ce qui reste au foyer, rapporté à sa composition



Comprendre les deux familles

Deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans représentent 2,1 unités de consommation. Avec un emploi C01, le foyer reçoit 2 482,62 € par mois. Avec deux emplois C01, il reçoit 4 765,24 €. Le droit familial de 275 € est inclus.

Lire les conditions du calcul

Les cas retiennent douze mois payés, les prélèvements du scénario et 225 € de forfaits annuels par personne. Les autres ressources sont nulles. RET01 exige une retraite officielle et une admissibilité établie. Les bénéfices restent hors de ces exemples.

Le plein emploi reste une condition du scénario à traduire en postes, bénéficiaires et dates. La comparaison nationale à 5, 10 et 20 ans exige leurs liens avec les foyers et les droits. Le rapprochement reste ouvert dans le corpus. Les cas ci-dessus illustrent les règles, avec un seuil 2023 figé comme repère historique.



2e rang projeté en 2037.

Meilleure performance testée.

Le scénario MDRS présenté obtient le meilleur rang en 2037 parmi les 22 simulations réalisées. La comparaison couvre 45 pays. Les derniers taux disponibles en 2026 restent figés pour les 44 autres pays jusqu'en 2037.

RANGS INDICATIFS PARMIS 45 PAYS · SCÉNARIOS CONDITIONNELS

FRANCE · RÉFÉRENCE 2023

14e 15,40 %

FRANCE · TENDANCE 2037

17e 17,32 %

FRANCE · MDRS 2037

2e 11,08 %

Les dix taux les plus faibles de cet ensemble

RANG INITIAL	PAYS	TAUX DE PAUVRETÉ RELATIVE	ANNÉE OBSERVÉE
1	Islande	9,32 %	2019
2	Tchéquie	11,40 %	2023
3	Slovaquie	12,79 %	2023
4	Danemark	12,88 %	2022
5	Norvège	14,18 %	2023
6	Belgique	14,27 %	2023
7	Autriche	14,44 %	2023
8	Irlande	14,60 %	2023
9	Finlande	14,88 %	2024
10	Pologne	14,89 %	2023

Du graphique français au classement international

Le revenu de chaque foyer est recalculé avec l'échelle OCDE fondée sur la racine carrée de sa taille. La variation obtenue est rattachée au taux français publié de 2023, en maintenant constant l'écart initial entre modèle et observation.

2037	Courbe française	Indicateur international ajusté
Tendance	17,45 %	17,32 %
MDRS	10,13 %	11,08 %

Le scénario retenu suppose l'élargissement de l'emploi, le versement des revenus chiffrés et leur financement. Le même scénario relie la courbe et le classement. Les règles, les conditions et le détail du raccordement figurent dans les annexes.

Seuil de 60 % de la médiane nationale, après transferts et impôts. Pauvreté relative au niveau de vie du pays. Rang croissant calculé avant arrondi. Couverture internationale de 45 pays. Observations de 2011 à 2025 selon le pays.

OCDE, Income Distribution Database, série PR_INC_DISP, PL_60, extraction du 10 septembre 2026. Méthode OCDE, Society at a Glance 2024. Calculs et liste complète des 45 pays dans les annexes.



Vos déplacements. Un plein plus léger.

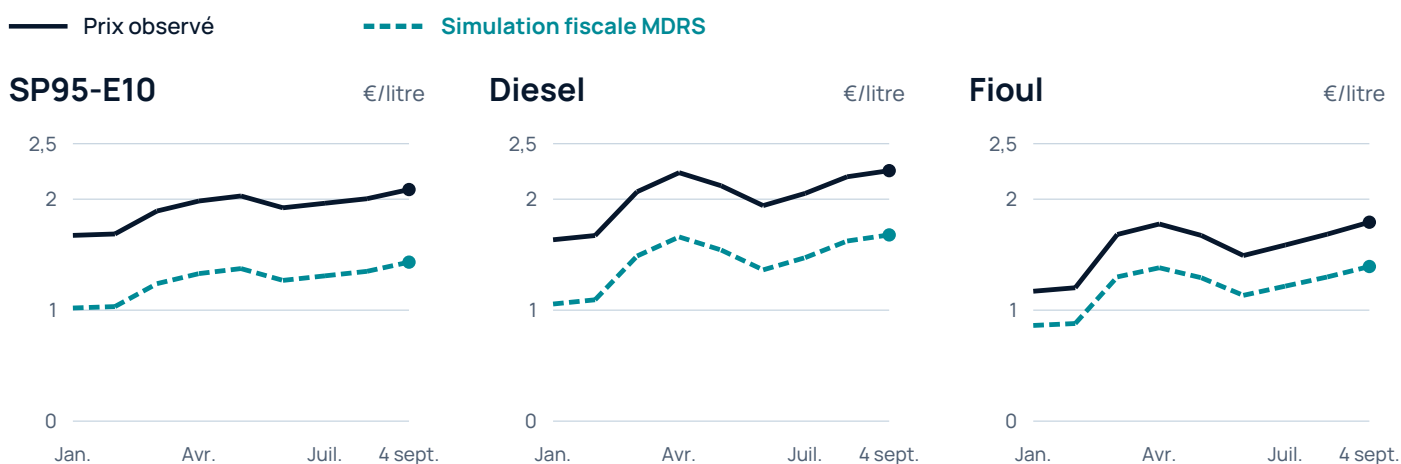
32,71 €

d'économie sur 50 litres de SP95-E10

Hypothèse fiscale au prix du 4 septembre 2026

Le même produit, le même volume.

Le calcul reprend le prix hors toutes taxes publié par la DGEC. Le fioul suit le scénario de TVA seule à 5 %. Le gain suppose sa répercussion intégrale au client.



2026 Mêmes coûts HT à chaque date dans les deux courbes

Prix de référence et effet du barème MDRS

Au 4 septembre	Actuel €/L	MDRS €/L	Gain €/L	Gain par achat
SP95-E10 50 L	2,0869	1,43268	0,65422	32,71 €
Diesel 50 L	2,2571	1,67808	0,57902	28,95 €
Fioul 2 000 L	1,7925	1,393455	0,399045	798,09 €

798,09 €

économisés sur 2 000 litres de fioul

3 585 € aujourd'hui

2 786,91 € dans le scénario TVA à 5 %.

Les droits de douane européens éventuels restent dans le coût d'approvisionnement. Arrondis après calcul.

Une comparaison que chacun peut refaire

Essence et diesel = prix HT × 1,20 + 0,15 €/L. Fioul = prix HT, droits de douane applicables compris, × 1,05. Les courbes comparent les moyennes de janvier à août et le relevé du 4 septembre, à coûts HT constants.

Le scénario fioul retient une TVA de 5 % et une accise nulle. Sa mise en œuvre exige les adaptations juridiques européennes nécessaires. Les prix futurs de production relèvent d'un calcul distinct.

DGEC, note du 4 septembre 2026, pages 5 et 6. France métropolitaine hors Corse.

MDRS et règle fioul du 11 septembre 2026. Cadre UE, directives TVA et taxation de l'énergie.



Votre électricité. Le gain sur l'année.

297,74 €

d'économie simulée par an

4 500 kWh Base 6 kVA France métropolitaine continentale

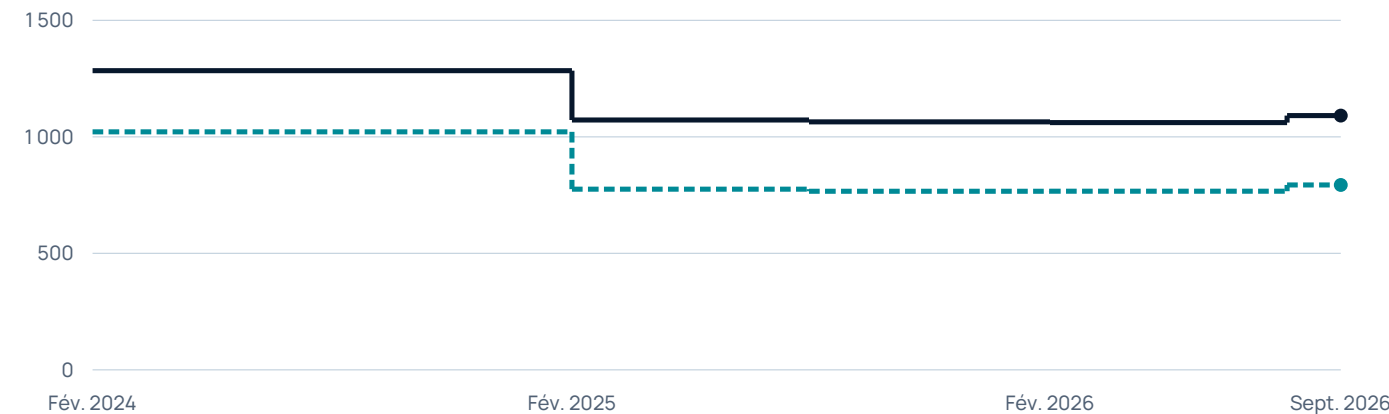
1 091,26 € aujourd'hui
793,52 € dans ce scénario

Abonnement compris, au tarif du 1er août 2026. Le calcul conserve les coûts de fourniture et de réseau du tarif réglementé.

Prix observé Simulation fiscale MDRS

Une facture annuelle à consommation constante

4 500 kWh/an en €



Ce que cela représente pour votre budget

Consommation annuelle	Facture actuelle	Facture MDRS	Économie
3 000 kWh	791,11 €	579,16 €	211,95 €
4 500 kWh	1 091,26 €	793,52 €	297,74 €
9 000 kWh	1 991,71 €	1 436,59 €	555,12 €

Le calcul, abonnement compris

Le MDRS retient une TVA de 5 % sur l'électricité. Le scénario reprend la suppression des accises et de la CTA du benchmark. Au tarif de référence, le kWh passe de 0,2001 € à 0,142905 € et l'abonnement annuel de 190,81 € à 150,444 €.

Facture MDRS = (143,28 € + consommation × 0,1361 €) × 1,05. Les montants affichés sont arrondis après calcul. Les trois consommations sont des exemples, avec le même contrat et le même usage dans chaque comparaison.

Simulation fiscale conditionnelle sur tarifs historiques. Les prix futurs de marché et les gains industriels restent à modéliser. La baisse de prélèvements correspondante entre dans la consolidation budgétaire du MDRS.



Le programme. Ses preuves. Ses suites.

Emmanuel Dubuisson, candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2027. La Paix pour les Français. Dossier technique des quinze mesures de Solutions.

dubuisson2027.fr

Pour consulter le programme et ses actualisations

Une version datée, appelée à évoluer

Je réactualiserai régulièrement les chiffres et ce dossier avec l'avancée de mes travaux. Cette édition expose des segments du MDRS, leurs règles et leur état de construction. Elle constitue une étape de l'architecture systémique développée pour la France.

Les montants unitaires, les objectifs du projet, les observations publiques et les calculs conditionnels sont identifiés séparément. Le budget national complet, ses interactions et ses effets distributifs restent à consolider. La publication des sources permet l'examen et le recalcul contradictoires.

Crédits visuels

Photographies

Tracteur Autoportrait. Photographie de contexte Emmanuel Dubuisson. Écologie M. Dubuisson. Paysage Emmanuel Dubuisson.

Illustrations et identité

Certaines réalisations photographiques utilisent l'IA, dont les scènes de travail, de service et le visuel militaire. Conception M. Dubuisson. Logo et identité visuelle Emmanuel Dubuisson.

Publication

Éditeur et responsable de publication Emmanuel Dubuisson. © Emmanuel Dubuisson, 2026. Document numérique de présentation du programme, support de campagne. Impression à l'initiative du lecteur. Diffusion selon les règles et périodes applicables du Code électoral.

Les organismes et auteurs de données cités conservent la responsabilité de leurs publications. Leur citation sert à la traçabilité des sources. Les calculs MDRS présentés relèvent du projet et de son état de recherche, avec une qualification institutionnelle et une revue externe encore ouvertes.

Édition du 10 septembre 2026. Périmètre limité aux quinze mesures de Solutions. Références détaillées et versions dans les annexes de recalcul.

Document développé à l'aide de l'IA

Conception écoresponsable pour limiter l'utilisation d'encre.